

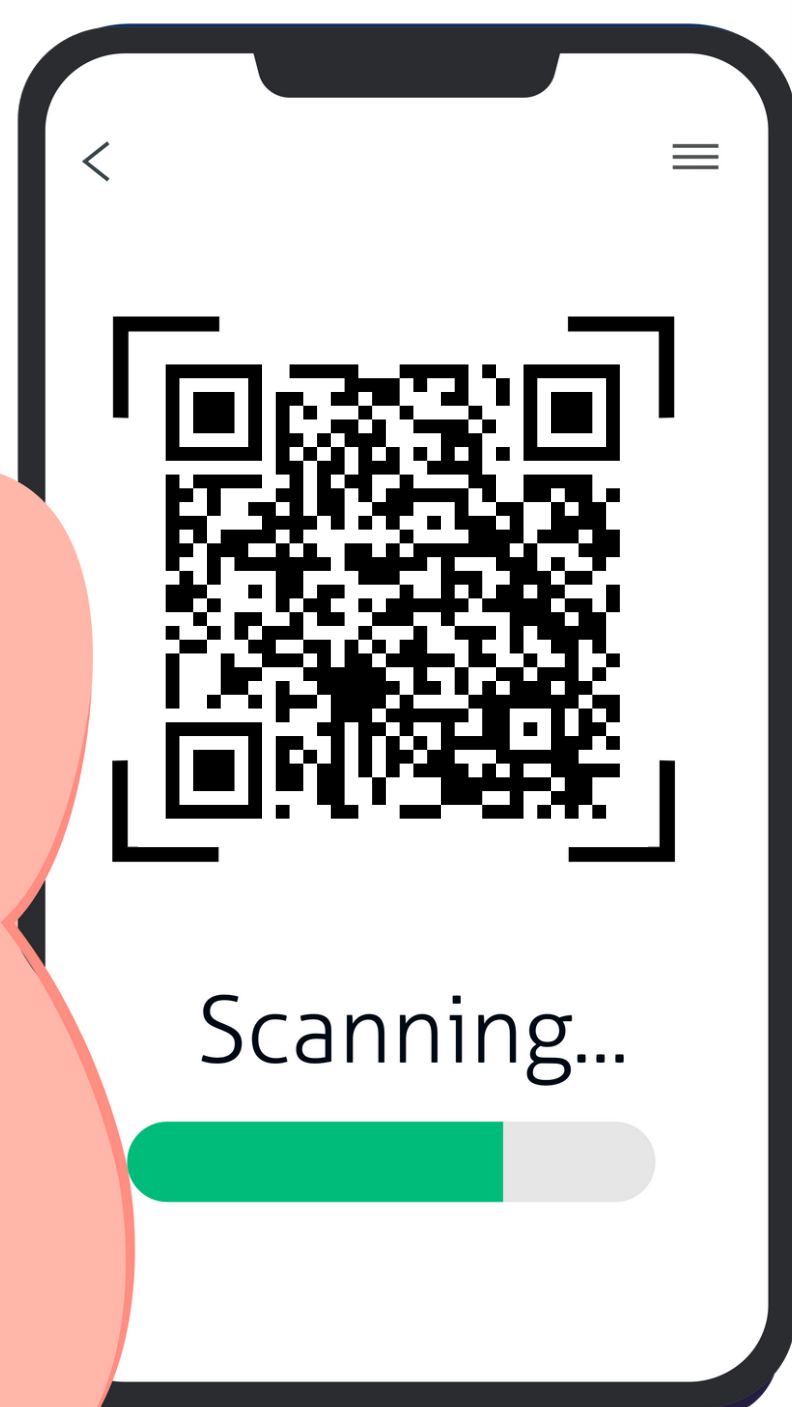
REMBOURSEMENT PASS' RÉGION

VOUS BÉNÉFICIEZ DU PASS' RÉGION ? DEMANDEZ LE REMBOURSEMENT DE VOTRE CARTE DE PÊCHE ANNUELLE (DANS LA LIMITE DU MONTANT DE VOTRE AVANTAGE DISPONIBLE).

L'AVANTAGE PÊCHE.



SCANNEZ MOI !



**30€ REMBOURSÉ SUR VOTRE
CARTE DE PÊCHE ANNUELLE**



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

